DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**24/01/2025**	**L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trente janvier, à 19h30** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 1-2025 APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE 2024-2039

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6 ;
Vu les délibérations du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 23 novembre 2018 et du Conseil régional Centre Val de Loire en date du 16 novembre 2018 prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et définissant son périmètre.
Vu l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 5 août 2019 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et notamment sur le périmètre d'étude proposé ;
Vu l'avis favorable avec recommandations de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 12 octobre 2022, l'avis favorable avec recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 octobre 2022, et l'avis intermédiaire de l'Etat en date du 6 mars 2023 ;
Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 21 septembre 2023 ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulé du 20 décembre 2023 au 31 janvier 2024 ;
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 1er mars 2024 ;
Vu l'examen final du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 17 décembre 2024 ;
Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Ayant pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039,
Après en avoir délibéré,

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2025
037-213700826-20250130-DCM_1_2025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE** sans réserve, la Charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine 2024-2039 ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/02/2025
037-213700826-20250130-DCM_1_2025-DE